



Rassemblement de la **Gauche** et des **Écologistes**

Conseil départemental de l'Essonne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 3 AVRIL 2018

Terrains synthétiques de sport ou de jeux : le principe de précaution doit s'appliquer !

Sur proposition du groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité, le 26 mars 2018, une motion portée par Anne Launay, demandant à l'Etat de réaliser une étude comparative globale des terrains naturels et des divers types de terrains synthétiques actuellement réalisés incluant les impacts sanitaire, écologique, carbonique, financier, sociétal et climatique, et une évaluation du label « Pelouse sportive écologique ».

Cette motion acte aussi la saisine de la Région par le Département afin qu'elle effectue une étude comparative de son dispositif « terrains synthétiques » et « terrains en herbe » prenant en compte les coûts d'installation, d'entretien et de réfection, la fréquence des restaurations partielles ou totales, la réduction des quantités de granulats d'élastomère, le traitement des déchets, et la fréquence d'utilisation de ces terrains.

Aujourd'hui, des recherches scientifiques alertent sur le caractère potentiellement dangereux des terrains sportifs ou des aires de jeux pour enfants, il était plus que nécessaire que le Département de l'Essonne applique le principe de précaution et prenne la décision qui s'impose pour toute demande de financement de terrain de sport synthétique ou d'aire de jeux !

Pour le groupe RGE
David Ros
Président du groupe
06 89 99 67 31

Contact presse

Julien Pfeiffer'ova

Secrétaire général du groupe RGE

Tel : 06 08 76 90 99 / Courriel : Jpfeiffer-ova@cd-essonne.fr

 facebook.com/grouperge91

 [@GroupeRGE91](https://twitter.com/GroupeRGE91)

rge91.fr